



Pool d'experts Start IA

Procédure de sélection

**Informations et procédure de sélection
du Pool d'experts Start IA en Intelligence Artificielle (IA)**

Lignes directrices à l'intention des candidats

Référence : **ADN – IA - Experts**

Introduction

Contexte

Le « **Pool d'experts Start IA** » regroupe des entreprises spécialisées dans les données et les technologies d'IA. Les entreprises du « Pool d'experts Start IA » ont pour mission d'accompagner les organisations wallonnes publiques et privées dans le cadre du dispositif « Start IA »¹ de Digital Wallonia.

Seules les entreprises faisant partie du « Pool d'experts Start IA » peuvent prester une mission dans le cadre du dispositif Start IA.

L'objectif de la présente procédure de sélection est **d'élargir le pool d'Experts en Intelligence Artificielle, pour assurer la prise en charge des missions « Start IA ».**

Mission des Experts IA dans le cadre du Start IA

Modalités Start IA

Lorsqu'une organisation candidate au « Start IA » et que sa candidature est retenue, une entreprise du « **Pool d'experts Start IA** » l'accompagne **pendant plus de 5 jours** (minimum 45h de prestation), en identifiant les cas d'application les plus pertinents, en réalisant un diagnostic de maturité et en définissant un plan d'action.

L'organisation bénéficiaire qui candidate pour le dispositif « Start IA » peut :

- A) Elle-même identifier l'expert IA [parmi la liste des entreprises éligibles](#)² ;
- B) Ou demander des recommandations d'entreprises « Experts IA » au comité de pilotage du programme IA de Digital Wallonia.

Les prestations de l'entreprise "Expert IA" intégreront du travail de préparation, d'analyse et de reporting, au travers de participations à des réunions, sur site et en distanciel.

La mission Start IA menée par le prestataire (l'entreprise « Expert IA ») consistera à :

- Faire un diagnostic/scan de maturité IA.
- Identifier des opportunités potentielles en IA sur base de la faisabilité et de l'impact des projets, à l'aide d'un processus d'idéation.
- Estimer la faisabilité, l'impact et le ROI des pistes de solutions identifiées.
- Rédiger un plan d'action en matière de structuration de la donnée et d'implémentation de solutions IA.

¹ Start IA s'adresse aux organisations qui se questionnent sur le potentiel des données et des technologies IA par rapport à leurs activités. Ce dispositif vise à identifier les opportunités offertes par l'IA et décliner un plan d'action avec le soutien de prestataires de services qualifiés en data et IA.

² Dans le cas où l'organisation bénéficiaire identifie l'Expert IA avec qui travailler (scénario A) et que le comité de pilotage du programme IA juge que le prestataire n'a pas l'expertise requise pour répondre aux besoins du bénéficiaire, le comité peut suggérer d'autres "Expert IA" à l'organisation bénéficiaire.

- Établir une estimation budgétaire pour le développement des solutions jugées prioritaires.

Il se peut toutefois, que lors de la mission, le prestataire arrive à la conclusion que les technologies d'intelligence artificielle ne sont pas la meilleure solution pour le bénéficiaire. En conséquence, la mission peut se terminer plus tôt que prévu.

Implication des experts

Faire partie du « Pool d'Experts Start IA » n'implique **aucune garantie de prestation pour les Experts**. En effet, les entreprises « Experts IA » sélectionnées dans le cadre du « Pool d'Experts Start IA » **ne seront pas automatiquement contactées pour une mission**. Cela dépendra des thématiques, du domaine d'expertise concerné, des compétences des « Experts IA », des besoins et du choix des organisations bénéficiaires.

Critères d'éligibilité

Une candidature pour le « Pool d'Experts IA » doit être déposée **au nom de l'entreprise**. Les conditions d'éligibilité pour faire partie du « Pool d'Experts IA » sont :

- Disposer d'un **numéro d'entreprise** ;
- Ne **pas être en difficulté financière** (Règlement de l'UE relative aux aides d'Etat, au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté) ;
- Pouvoir **se rendre chez un client** pour des missions sur site.
- Agréer à la [charte](#) du pool d'Experts Start IA.

Conformément aux obligations européennes sur la libre concurrence, les entreprises « Expert IA » ne doivent pas nécessairement être localisées en Wallonie.

Critères de sélection

Les dossiers de candidature seront analysés par le Comité de pilotage du programme AI de Digital Wallonia, constitué de représentants de l'Agence du Numérique, de l'Infopole, du Réseau IA, d'Agoria, d'AI4Belgium, du SPW sur base des critères suivants³ :

- **Disposer d'une expérience dans minimum un domaine d'application fonctionnel de l'IA parmi les domaines suivants :**
Systèmes experts, machine learning, natural language processing, planification & optimisation, computer vision, robotique, IA embarquée et IA générative.
- **Démontrer l'expertise des collaborateurs salariés de l'entreprise en fournissant au minimum 5 fiches de projet IA ayant abouti à une mise en production dans les 24 derniers mois.**
Les projets valorisés doivent atteindre le stade de production, l'équivalent d'un niveau de maturité technologique (TRL) supérieur ou égal à 8 afin de démontrer la capacité du personnel de l'entreprise à développer une solution aboutie et intégrée chez leur client. Un modèle de document est fourni dans l'article de référence du Pool d'experts Start IA.
- **Démontrer la capacité à délivrer un rapport, sur base d'une méthodologie, relatif à l'identification de cas d'usages prioritaires** (sur base de l'impact et de la faisabilité des projets par exemple) **et la rédaction d'un plan d'action en IA.**
Partagez 3 rapports déjà réalisés ainsi que la méthodologie.
- **Transmettre les CV's de collaborateurs salariés qualifiés pour une mission d'accompagnement en IA.** Ces CV's doivent être représentatifs des expertises et compétences requises pour la réalisation d'une mission Start IA. Ils doivent également démontrer la capacité de l'entreprise à poursuivre la mission au travers d'un développement technique.

³ Composition du jury de sélection :

- Agence du Numérique (0568.575.002) - Avenue Prince de Liège (JB) 133, 5100 Namur
- TM Sirris-Agoria (0754.407.008) - Avenue Auguste Reyers 80, 1030 Schaerbeek
- AI4belgium, représenté par le SPF BOSA (0671.516.647) - Avenue Simon Bolivar 30 bus 1 1000 Bruxelles
- Réseau IA, représenté par la société Pôle Meca Tech (0885.357.701) - Avenue d'Ecolys (RH) 2 bus 33, 5020 Namur
- Infopole Cluster TIC ASBL (0472.869.753) - Rue de l'Innovation(RH) 3, 5020 Namur
- SPW EER (0316.381.138) - Boulevard Cauchy 47 bus 2, 5000 Namur

Processus de sélection et de notification

Conditions d'analyse

Une candidature sera analysée par le jury à condition qu'elle soit complète. Une candidature est complète si :

- L'entreprise candidate répond pertinemment à l'ensemble des questions du formulaire d'inscription ;
- L'entreprise candidate fournit les documents nécessaires à l'évaluation de son dossier de candidature, à savoir :
 - Minimum 5 projets mis en production par ses collaborateurs dans un délai de 2 ans ;
 - Minimum 3 rapports démontrant la capacité de l'entreprise à identifier des opportunités IA et déclinier un plan d'action ;
 - Un document détaillant la méthodologie d'accompagnement pour une mission Start IA ;
 - Minimum un CV de collaborateur salarié dans l'entreprise.

Processus de sélection

1. Le candidat remplit le formulaire d'inscription (c.f ci-dessous), accepte les conditions de participation, ainsi que la charte ;
2. Si le candidat est éligible et répond aux critères de sélection, la candidature sera analysée par le jury de sélection. A l'inverse, le candidat sera invité à compléter son dossier et le soumettre à nouveau.
3. Si, à l'unanimité, le jury émet un avis négatif sur la candidature, elle sera rejetée. Dans le cas contraire, l'entreprise est invitée à défendre son dossier de candidature au travers d'une réunion de 30 min avec le jury du programme IA de Digital Wallonia ;
4. Le jury se réunit une fois par mois pour évaluer et statuer sur les candidatures sur base :
 - a. Du dossier de candidature remis au travers du formulaire d'inscription ;
 - b. Accessoirement, des informations complémentaires recueillies par les responsables du programme lors de la réunion d'échange.
5. Les résultats seront communiqués par email.

Notification des lauréats

Les lauréats recevront une lettre de notification par email officialisant leur participation au « Pool d'experts Start IA ».

Le statut d'entreprise « Expert IA » est maintenu jusqu'à nouvel ordre. Le comité de pilotage se réserve le droit de désinscrire une entreprise « Expert IA » si les résultats des missions Start IA s'avèrent non-satisfaisants pour les bénéficiaires accompagnés.

Les entreprises qui avaient été notifiées « Expert IA » par l'Agence du Numérique avant le 1er janvier 2025 sont éligibles pour un accompagnement Start IA jusqu'au 31 octobre 2025.

A partir du 1^{er} novembre 2025, seules les entreprises sélectionnées dans le cadre de ce nouvel appel (lancé le 1er mars 2025) pourront accompagner les organisations bénéficiaires dans le cadre du Start IA.

Modalités financières du Start IA

Les modalités financières d'un Start IA secteur privé ou Start IA secteur public sont différentes. Les informations sont détaillées dans le document d'information relatif à chaque aide :

- [Start IA secteur privé](#)
- [Start IA secteur public](#)

Avant toute mission Start IA, l'entreprise « Expert IA » doit prendre connaissance de la procédure de facturation et respecter les conditions liées à la mission.

Comment participer ?

La participation au pool d'Experts Start IA se fait en remplissant le formulaire en ligne via le lien suivant :

[Formulaire de candidature au Pool d'experts IA de Start IA](#)

Les candidatures pour le « Pool d'experts Start IA » sont approuvées, un mois sur deux, par le comité de pilotage du programme IA de Digital Wallonia, défini par la Région Wallonne.

Questions ?

Veillez contacter les responsables du programme IA via l'adresse DW4AI@digitalwallonia.be.